

EXPERTS CONSEILS ASSOCIÉS S.A.R.L.

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

215, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Téléphone 01 49 53 02 56
Télécopie 01 45 62 87 16

L.P.O.

LIGUE FRANCAISE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX

Association reconnue d'utilité publique
Siège Social : Les Fonderies Royales, 8-10 rue du Docteur Pujos - 17300 ROCHEFORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 avril 2010. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe du point suivant :

L'annexe des comptes annuels expose, au point 4 du chapitre sur les règles et méthodes comptables, qu'à la demande des financeurs, les biens à caractères durable ne sont plus comptabilisés en charges et les subventions en produits, mais en immobilisation et en subvention d'investissement amortie sur la durée d'utilisation des desdits biens. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par l'association, j'ai vérifié le bien fondé de l'approche retenue et je me suis assuré de la correcte application de cette méthode.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents qui vous ont été présentés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 18 Mai 2010

EXPERTS CONSEILS ASSOCIÉS S.A.R.L.
représenté par



Benoît de BLIGNIÈRES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Bilan

Association
ASS LPO

Au : 31/12/2009

EUR

* Mission Comptes annuels-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2008
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, logiciels et droits similaires	79 742	63 463	16 279	11 666
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Total	79 742	63 463	16 279	11 666
Immobilisations corporelles	Terrains	2 955 254		2 955 254	2 074 617
	Constructions	2 245 114	256 027	1 989 086	2 091 843
	Inst.techniques, mat.out.industriels	498 186	65 214	432 972	427 999
	Autres immobilisations corporelles	1 824 293	447 302	1 376 991	1 299 570
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours	27 038		27 038	
	Avances et acomptes	3 073		3 073	27 363
	Total	7 552 960	768 543	6 784 416	5 921 394
Immobilisations financières (2)	Participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participat.				
	Titres immob. activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	23 000		23 000	20 000
	Autres immobilisations financières	10 055		10 055	8 349
	Total	33 070		33 070	28 365
	Total I	7 665 773	832 007	6 833 766	5 961 425
Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnement.	36 124		36 124	31 252
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	311 641	15 214	296 427	259 903
	Total	347 765	15 214	332 551	291 155
Créances (3)	Avces et acptes versés sur commandes	55 272		55 272	92 118
	Créances usagers et comptes rattachés	738 999	362 743	376 256	514 179
	Autres créances	2 961 928		2 961 928	2 478 523
	Total	3 700 928	362 743	3 338 185	2 992 703
Divers	Autres titres				
	Valeurs mobilières de placement	3 002 080		3 002 080	2 695 916
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	543 590		543 590	281 674
	Charges constatées d'avance (4)	62 925		62 925	59 882
	Total II	7 712 562	377 957	7 334 605	6 413 451
	Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	Total de l'actif (I+II+III+IV+V)	15 378 336	1 209 964	14 168 372	12 374 877
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents			579 886	1 067 235
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle			856 777	1 554 091
	Dons en nature restant à vendre				
	Autres				

Bilan

ASS LPO

Au : 31/12/2009

EUR

* Mission Comptes annuels-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	2 745 153	1 966 261
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	3 020 245	2 260 630
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	482 340	759 615
Fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	2 374 929	1 986 043
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total	I	8 622 669	6 972 550
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	14	4 397
	Provisions pour charges	432 458	404 620
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	691 901	491 382
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)	560 234	619 113
	Total	II	1 684 608
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 228 568	1 284 913
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 032 951	938 989
	Dettes fiscales et sociales	898 213	800 019
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50 739	296 483
	Autres dettes	178 766	230 332
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)	471 854	332 075	
Total	III	3 861 093	3 882 814
Ecart de conversion passif	IV		
Total du passif	(I+II+III+IV)	14 168 372	12 374 877
Renvois	(1) Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs			
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Comptabilité tenue en euros



Compte de résultat

ASS LPO

Période de l'exercice 01/01/2009 31/12/2009 * Mission Comptes annuels
Période de l'exercice précédent 01/01/2008 31/12/2008 Voir le rapport

EUR

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	1 877 969	1 565 620
	Production vendue		
	Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	861 786	778 591
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	2 739 756	2 344 211
	Production stockée		
	Production immobilisée	2 238	
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Subventions d'exploitation	3 043 617	2 380 338
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 336 869	1 479 995	
Cotisations	697 291	720 685	
Autres produits (1)	1 332 869	1 429 636	
Total des produits d'exploitation	I 9 152 641	8 354 866	
Charges d'exploitation	Marchandises		
	Achats	1 101 597	819 327
	Variation de stocks	-37 452	19 026
	Matières premières et autres approvisionnements		
	Achats	489 060	458 670
	Variation de stocks	-4 871	1 894
	Autres achats et charges externes (2)	2 807 119	2 363 783
	Impôts, taxes et versements assimilés	359 872	333 676
	Salaires et traitements	3 198 428	2 973 966
	Charges sociales	1 277 675	1 200 211
	Dotations		
	- sur immobilisations	225 612	53 264
	amortissements		
provisions			
Dotations d'exploitation			
- sur actif circulant : provisions	42 983	14 286	
- pour risques et charges : provisions	27 838	67 371	
Subventions accordées par l'association			
Autres charges	93 101	121 883	
Total des charges d'exploitation	II 9 580 965	8 427 363	
Résultat d'exploitation	(I-II) -428 323	-72 496	
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés	III	
	Déficits ou excédents transférés	IV	-123 972
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, transferts de charges	30	13
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	27 122	85 355
Total des produits financiers	V 27 153	85 368	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	14	30
	Intérêts et charges assimilées	53 334	28 617
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	VI 53 349	28 648
Résultat financier	(V-VI) -26 196	56 720	
Résultat courant avant impôt	(I-II+III-IV+V-VI) -578 491	-122 485	
Renvois	(1) Dont : Dons		648 609
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires		
(2) Y compris redevances de crédit-bail	mobilier		
	immobilier		

Compte de résultat (suite)

ASS LPO

Période de l'exercice 01/01/2009 31/12/2009 * Mission Comptes annuels
Période de l'exercice précédent 01/01/2008 31/12/2008 Voir le rapport

EUR

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 209 071	1 078 375
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	119 830	10 212
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	1 328 902	1 088 587
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 333	15 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	33 226	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	34 559	15 000
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1 294 342	1 073 587
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X		83 909	60 036
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		641 911	537 473
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		791 513	668 924
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		11 150 609	10 066 297
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		10 668 268	9 306 681
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		482 340	759 615
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		55 174	90 336
Bénévolat			
Prestations en nature		55 174	90 336
Dons en nature			
Charges		55 174	90 336
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services		55 174	90 336
Personnel bénévole			

Comptabilité tenue en euros

R2

1 Faits caractéristiques de l'exercice

Les faits caractéristiques de l'exercice ayant une importance significative sur la situation financière, le patrimoine ou le résultat sont :

- Ressources liées aux legs :

Le niveau de legs comptabilisé en 2009 est de 1 209 K€ contre 1 078 K€ en 2008 et 458 K€ en 2007 et 545 K€ en 2006. La volatilité des flux de legs conduit l'association à comptabiliser ces produits en produits exceptionnels.

Les engagements hors bilans (legs à recevoir acceptés par le CA ou la préfecture) sont passés de 2 531 K€ au 31/12/2008 à 1 437 K€ à la fin de l'exercice.

- Investissements :

L'association a acquis en copropriété un tiers de l'Etang de Belval pour 842 K€ dont 742 K€ ont été financés par l'obtention de subvention d'investissement.

- Evènement postérieur à la clôture :

Le 30 mars 2010, la Cour d'Appel de Paris a confirmé et aggravé le jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Paris le 16 janvier 2008 dans le procès dit de l'Erika.

La justice a octroyé 100 000 € en réparation du dommage moral, 300 000 € en réparation du dommage matériel et 300 000 € au titre du dommage écologique. La justice a également octroyé 120 000 € au titre des frais de justice.

Ce jugement de la cour d'appel n'a pas été traduit dans les comptes clos le 31 décembre 2009 car il fait l'objet d'un pourvoi en Cassation.

2 Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes de bases

Les conventions générales comptables ont été appliquées :

- image fidèle (prudence, régularité et sincérité),
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2.2 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

2.3 Méthodes

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques.

Dans les contrats d'études se déroulant sur plusieurs années, il a été retenu la méthode de l'avancement des recettes proportionnelles à l'avancement des dépenses (conventions signées).

Les cotisations des membres sont comptabilisées en produits. L'aide aux délégations L.P.O. est comptabilisée en charge et non en déduction des produits.

La procédure de comptabilisation des legs est la suivante :

- Tous les legs et donations passent obligatoirement par différentes phases :
 - l'acceptation par les organes statutairement compétents (conseil d'administration) et/ou l'autorisation par les organismes de tutelle, doit figurer dans les engagements reçus, en pied de bilan ;



- un compte de bilan (compte 475) est utilisé de manière transitoire pour enregistrer la contrepartie d'encaissements et décaissements ;
- à la clôture du legs, le compte 475 est soldé par un compte de produit (771300 libéralités reçues).

De même, la valorisation des contributions volontaires effectuées à titre gratuit n'a pas été traduite en comptabilité. Pour l'application de l'article 41 de la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 (réduction d'impôts pour don aux associations au titre des frais non remboursés), les comptes d'engagements ont été mouvementés.

2.4 Changement de méthode d'évaluation et de présentation ou de comptabilisation

Les changements de méthodes comptables sont les suivants :

A la demande des financeurs, les biens à caractères durables ne sont plus comptabilisés directement en charges et les subventions en produits, mais sont comptabilisés en immobilisation et en subvention d'investissement qui sont amortis sur la durée d'utilisation du bien.

Sur l'exercice, les flux financiers représentent 61 K€ qui ont donc été comptabilisés en immobilisations et en subventions d'investissement. Selon l'ancienne méthode, ces flux auraient été comptabilisés en charges et en produits.

3 Notes sur le bilan

3.1 Actif

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.1.1 Concessions, brevets et droits similaires

- Des logiciels informatiques sont comptabilisés et amortis entre 12 et 36 mois.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Il n'y a pas d'immobilisation en crédit bail.

Les biens à caractère immobilisable achetés dans le cadre de programmes subventionnés sont comptabilisés en charges.

Dans le cadre des programmes de conservation de la nature, certains terrains peuvent avoir été acquis avec une clause d'inaliénabilité au profit du financeur.

La Station Ornithologique de l'île Grande (22) est construite sur sol d'autrui.

3.1.2.1 Tableau des immobilisations

Au: 31/12/2009

EUR

Immobilisations	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Total I					
Autres immobilisations incorporelles	105 842	10 550	36 649		79 742
Total II	105 842	10 550	36 649		79 742
Immobilisations corporelles					
Terrains	2 074 617	882 205	1 369		2 955 254
Constructions	2 268 783		23 669		2 245 114
Install. techn., matériel, outillage	463 553	34 893	260		498 186
Install.généralés, ag. am. divers	1 297 156	66 023	68 791		1 294 389
Matériel de transport	53 359	49 615	3 048		99 925
Mat. bur. et informatique, mobilier	340 434	103 854	14 309		429 978
Immob. corp. en cours		27 038			27 038
Avarices et comptes	27 363			24 289	3 073
Total III	6 525 267	1 163 630	111 648	24 289	7 552 960
Immobilisations financières					
Participations	15				15
Créances rattachées à des part.					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immob. financières	28 349	23 000		18 294	33 055
Total IV	28 365	23 000		18 294	33 070
Total général (I+II+III+IV)	6 659 475	1 197 180	148 298	42 584	7 665 773

3.1.2.2 Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la durée de vie prévue :

- Constructions 60 ans
- Agencements et installations 10 ans
- Matériel et outillage 5 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel éducatif 4 ans
- Autres équipements 4 ans

3.1.2.3 Tableau des amortissements

Até: 31/12/2009

EUR

Immobilisations	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Amortissements fin exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Total I					
Autres immobilisations incorporelles	94 176	5 936	36 649		63 463
Total II	94 176	5 936	36 649		63 463
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	176 939	79 294	206		256 027
Install. techn., matériel, outillage	35 554	29 660			65 214
Install. générales, eg. am. divers	62 072	70 018	37 852		94 237
Matériel de transport	31 181	8 434	3 048		36 567
Mat. bur. et informatique, mobilier	298 125	32 277	13 906		316 497
Immobilisations grevées de droits					
Total III	603 873	219 685	55 014		768 543
Total général (I+II+III)	698 049	235 622	91 664		832 007

3.1.3 Actif circulant

3.1.3.1 Evaluation des stocks

Les stocks de marchandises et approvisionnements sont évalués en fonction du prix moyen unitaire pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Provisions sur stocks :

Des provisions ont été constituées si la valeur de réalisation nette est inférieure au coût des produits en stock.

La méthode statistique appliquée au coût d'entrée a conduit à appliquer les taux forfaitaires suivants :

Dernière date d'entrée en stock	Taux forfaitaire % dépréciation
Inférieure à 2 ans	0
> 2 ans et < 3 ans	30
> 3 ans et < 4 ans	60
> 4 ans	95

3.1.3.2 Créances

Les créances sont évaluées à leurs valeurs nominales.

Les autres créances représentent la participation restant à recevoir des financeurs des contrats à long terme (ex Life...). Elles sont évaluées selon la méthode de l'avancement des recettes proportionnelles à l'avancement des dépenses (conventions signées).

Provisions sur autres créances :

Les créances douteuses ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il apparaît une perte probable.

3.1.3.3 Disponibilités et divers

La valeur d'inventaire retenue est le prix de revient lors de l'entrée en portefeuille.

En fin d'exercice, il n'a pas été constaté de moins values latentes ; ainsi il n'a pas été nécessaire de constituer de provision pour dépréciation.

A contrario, les plus value latentes (produits non comptabilisés) sont de 222 K€ contre 209 K€ en 2008.



3.2 Passif

3.2.1 Fonds associatifs et réserves

Le résultat de l'exercice 2008 (soit + 759 615 €) a été affecté par l'Assemblée Générale en augmentation des réserves diverses.

3.2.2 Tableau de variation des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds associatifs	228 655			228 655
Subventions invest; terrains	1 118 099	758 892		1 876 990
Libéralités legs	328 788			328 788
Libéralités legs - terrains	290 719	20 000		310 719
Réserves diverses	2 260 629	759 615		3 020 244
Report à nouveau				
Résultat comptable de l'exercice	759 615	482 340	759 615	482 340
Total	4 986 505	2 020 847	759 615	6 247 737

3.2.3 Subventions d'investissement

Elles concernent essentiellement la perception de subventions d'investissement sur des projets : construction de la Station Ornithologique des Sept Iles, réalisation du siège des Fonderies de Rochefort.

Sur 2009, deux nouvelles lignes budgétaires sont apparus :

- réhabilitation de la Ferme du Grand Mothais
- divers biens à caractères durables subventionnés. Ce type de bien était antérieurement comptabilisé en charge et la subvention en produit d'exploitation.



Libellé	31/12/2008	Aug.	Dim.	31/12/2009
SUBVENTION INVESTISSEMENT				
7 îles	172 393			172 393
Fonderies	1 899 162	0	5 233	1 893 929
Grand Mothais		411 672		411 672
Divers Acq 2009		66 097		66 097
Total	2 071 555	477 769	5 233	2 544 091
SUBVENTION INVEST. AMORTIES				
7 îles	-85 512	-2 413		-87 925
Fonderies	0	-75 757	0	-75 757
Grand Mothais				0
Divers Acq 2009		-5 479		-5 479
Total	-85 512	-83 650	0	-169 161
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT NET				
7 îles	86 881	-2 413	0	84 468
Fonderies	1 899 162	-75 757	5 233	1 818 172
Grand Mothais		411 672	0	411 672
Divers Acq 2009		60 617	0	60 617
Total	1 986 043	394 119	5 233	2 374 929

3.2.4 Provisions pour risques et charges

Une dotation a été comptabilisée pour ajuster la provision de départ en retraite pour 28 K€.

Libellé de la provision	Inscrites au 01/01/2009	Dotation 2009	Reprise 2009	Inscrites au 31/12/2009
Devises	31	15	31	31
Provision life marais Poitevin	4 367		4 367	0
Provision retraite (1)	404 620	27 838		432 558
Total	409 017	27 853	4 397	432 473

(1) Le taux d'actualisation retenu est de 5.00 % avec un taux de charges sociales de 50 %.

3.2.5 Droits individuels à la formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	2 409
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	10 075

3.2.6 Fonds dédiés

L'article 3 du règlement n°99-01 donne la définition suivante :

«Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par **des tiers financeurs** à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard ».

Montant en Euros	Fonds à dégager au 01/01/2009 (19) A	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (689) B	Utilisations en cours d'exercice (789) C	Fonds restants à engager au 31/12/2009 (19) D = A + B - C
Sur subv. Fonctionnement affectées (194 000) (Conv. Pluri. Annuel. Objectifs) (Autres)	491 382	611 584	411 064	691 902
Sur générosité du public (dons manuels, 195 000) ⁽¹⁾	619 113	179 929	230 847	560 234
Sur legs et donations affectés	Néant			
Total	1 110 494	641 911	791 513	1 252 136

⁽¹⁾ 7 961 € qui ont servi à financer une immobilisation ont été affectés directement en fonds associatifs.

3.2.7 Dettes

Les acomptes reçus pour le financement des différents programmes de conservation à long terme figurent dans les autres dettes.

3.2.8 Produits constatés d'avance

Des produits constatés d'avance ont été enregistrés en fin d'exercice ; ils concernent notamment :

- les abonnements aux revues Oiseau Magazine, Ornithos et Rapaces pour 2010 142 K€
- les cotisations pour 2010 179 K€
- les subventions réserves naturelles 89 K€
- recettes liées à l'action : Mon Espace Refuge pour 2010 24 K€
- Autres produits d'exploitation 38 K€

4 Notes sur le compte de résultat

4.1 Produits

Les produits sont comptabilisés selon les règles appliquées en matière de sectorisation fiscale et selon leur taux de TVA.

Les produits correspondant à la gestion des contrats à long terme sont comptabilisés en fonction de l'avancement du programme et la contribution des financeurs.

Les reprises sur amortissements et provisions correspondent principalement à :

- l'ajustement des provisions pour les valeurs d'exploitation (stocks, créances) ;
- l'annulation des provisions pour les événements intervenus en 2009.

Les transferts de charges sont essentiellement la contrepartie des financements publics pour la gestion des réserves naturelles et des différents programmes de conservation (ex : Life...).

Les aides de l'Etat et des collectivités publiques (Conseil Régional, Agence de l'Eau, EDF) pour les emplois jeunes sont comptabilisées dans la ligne « subvention à l'emploi » (compte 742) et non pas en diminution des charges de personnel (compte 641).

Pour les legs et donations par acte authentique, le traitement comptable prend en considération le règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable qui oblige à séparer les phases d'acceptation et d'autorisation en *comptabilité des engagements* de celle de la réalisation des legs ou donations qui seule figure *en comptabilité générale*.

Les legs et donations qui correspondent à des biens durables sont considérés comme des apports au fonds associatif, ne transitant pas par des comptes de produits.

4.2 Charges

- Parmi les charges d'exploitation, figurent les remboursements aux administrateurs pour les frais supportés par eux, pour le compte de l'association.



5 Autres informations

5.1 Associations liées

Des opérations ont été effectuées au cours de l'exercice avec des associations liées (Délégations L.P.O.).

5.2 Engagements donnés

- Néant.

5.3 Engagements reçus

Legs à réaliser : 1 436 662 €

5.4 Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature (bénévolat, prestations de services, dons en nature, mise à dispositions...) n'ont fait l'objet d'aucune évaluation dans les états financiers.

L'article 41 de la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 permet, sous certaines conditions, aux bénévoles de bénéficier de la réduction d'impôt pour dons aux associations au titre de leur frais non remboursés ; pour 2009, cela a représenté une somme de 55 174 €.

La L.P.O. bénéficie de prêts de locaux sur certains sites.

5.5 Tableau des effectifs au 31/12/2009

	Cadres	Non cadres
Effectifs	13	123



5.6 Rémunérations des 3 dirigeants bénévoles et cadres les mieux rémunérés (réf art 20 loi sur le volontariat associatif)

La rémunération des trois cadres les mieux rémunérés représentent : 193 523 €.

5.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	CAC
Honoraires pris en charge au titre de la mission de contrôle légal des comptes	25 797 €
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	0 €
Honoraires totaux	25 797 €

Comptes Emplois Ressources

LPO - COMPTE EMPLOI RESSOURCES ANNEE 2009

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	en % de résultat	en % de budget	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	% de budget	Saint des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES APRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE								
I. - RESSOURCES COLLECTÉES APRÈS DU PUBLIC								
1.1.1. Dons et legs collectés	8 670 793	100%	33%			1 809 614	17%	312 891
1.1.2. Dons manuels affectés	8 331 293	96%	84%			141 433		1 809 614
1.1.3. Dons manuels non affectés	8 247 672	95%	34%	375 671		459 089		459 089
1.1.4. Legs et autres libéralités non affectés	3 329 704	38%	26%	421 332		1 209 072		1 209 072
1.1.5. Legs et autres libéralités affectés	2 569 762	30%	18%	90 617				
1.1.6. Legs et autres libéralités affectés	1 036 360	12%	13%	0				
1.1.7. Legs et autres libéralités affectés	1 321 846	15%						
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	83 621	1%						
1.2.1. Reversement associations locales LPO	83 621	1%						
1.2.2. Reversement à l'étranger	339 500	3%		25 009				
1.2.3. Reversement à un organisme (Birdlife International)	295 599	3%		0				
1.2.4. Reversement à un organisme (Birdlife International)	401 901	5%						
2. - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	320 180	3%		143 639				
2.1. Frais d'appel à la générosité du public - dons et legs	143 639			30 321		4 291 490	41%	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	176 521					4 437 394	42%	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics							0%	
3. - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	885 784	9%		118 530				
Frais de fonctionnement	885 784			1 205 460				
Sous-total								
I. - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	9 876 757	100%				10 508 698	100%	
II. - DOTATIONS AUX PROVISIONS						0		
III. - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	791 513					641 939		
IV. - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	482 337							29 074
V. - TOTAL GENERAL	11 150 607					11 150 607		1 838 682
V. - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public	100 000			100 000				
VI. - Pour l'acquisition des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	-25 669			-25 669				
VII. - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public				1 279 790				-1 279 790
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES APRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE								871 789
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE								
Missions sociales								Benefaict
Frais de recherche de fonds								Prestations en nature
Frais de fonctionnement et autres charges								Dons en nature
Total							
Total								Total

7 Annexe méthodologique du compte emplois ressources LPO 2009

Le compte emplois ressources est complété à partir de la comptabilité analytique de l'association. Il retrace l'ensemble des sommes des comptes annuels de l'année 2009.

Cette annexe méthodologique doit permettre d'expliquer la nature des sommes reprises dans le tableau.

7.1 Emplois (colonne 1)

7.1.1 Les missions sociales

Elles se scindent entre les actions réalisées en France et en Outre Mer et les actions réalisées à l'étranger.

7.1.1.1 Réalisations en France :

Les principales actions réalisées par la LPO peuvent être ventilées dans quatre grands domaines :

- **Les travaux préalables aux actions de protection de la nature :** ils comprennent les inventaires faunistiques et floristiques, les plans de restauration d'espèces d'oiseaux parmi les plus menacées de France, les plans de gestion des réserves et espaces naturels préalables à leur gestion effective dont les sites Natura 2000 principalement
- **Protection - gestion - espaces - espèces + outils de communication :** sont regroupés dans ce domaine les actions effectives de protection des espaces naturels et notamment les réserves naturelles et acquisitions de la LPO ainsi que les actions de conservation des espèces menacées et tous les moyens de communication liés à ces actions à travers trois revues et les plaquettes de sensibilisation.
- **Sensibilisation à l'environnement :** ce domaine d'activité regroupe l'ensemble des actions de sensibilisation des scolaires et du grand public ainsi que les outils pédagogiques diffusés à partir des centres d'interprétation et des animations sur le terrain.
- **Diffusion par correspondance (DPC) :** la LPO a créé un service de diffusion de produits qui concourent à l'objet social de la LPO et contribuent à la protection, découverte de la nature et à la sensibilisation et éducation. De part son objet, cette activité de diffusion n'a pas pour vocation à recevoir des fonds issus de la générosité publique.

Versements aux Associations locales LPO :

- Dans les conventions qui lient les associations locales à la LPO, il est convenu qu'un tiers des cotisations leur est reversé.

7.1.1.2 Réalisés à l'étranger :

Elles correspondent d'une part au financement d'actions menées par des organismes de protection de la nature (Bulgarie, Sénégal...) et d'autre part du soutien apporté à Birdlife International (l'alliance mondiale pour la protection des oiseaux dont la LPO est le représentant français).



7.1.2 Frais de recherche de fonds

7.1.2.1 Frais d'appel à la générosité public – dons et legs

Ils correspondent aux coûts engagés pour mettre en place les deux campagnes annuelles de dons (mailing, phoning...).

7.1.2.2 Frais de recherche des autres fonds privés

Ils correspondent aux coûts engagés par le service en charge du développement des opérations de mécénat et d'expertise.

7.1.3 Frais de fonctionnement :

Cette rubrique correspond aux frais de fonctionnement de l'association qui ne sont pas affectés sur les actions. Elle se compose principalement des frais liés au service membre qui assure tout le relationnel avec les adhérents et les groupes et relais ainsi que les frais de fonctionnement à caractère généraux.

III-Engagements à réaliser sur ressources affectées :

Cette rubrique reprend les dotations aux fonds dédiés (neutralisation des ressources non consommées) tant en matière de subventions que des dons et mécénat.

IV-Excédent de ressources de l'exercice :

Il correspond au bénéfice comptable de l'association réalisé en 2009.

7.2 Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (colonne 3)

Le principe de gestion retenue par l'association est le suivant : les missions sociales et les frais de fonctionnement doivent être systématiquement équilibrés d'un point de vue financier. Ces actions ont des financements croisés qui s'imputent sur les dépenses dans l'ordre suivant : subventions fléchées sur actions, dons – mécénat – partenariat fléchées sur actions, ressources générées par les actions et autres fonds privés. Si l'action a besoin d'un autofinancement complémentaire pour équilibrer son financement, les ressources émanant de la générosité publique sont utilisées et affectés. La générosité publique permet ainsi de pérenniser l'action. Ces sommes apparaissent dans la colonne 3.

Concernant les frais d'appel à la générosité du public – dons et legs, ils sont financés à 100 % en prélevant une quote-part des ressources collectées.

V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public.

La LPO peut avoir à investir sur des biens pour réaliser ses missions sociales. Cette ligne reprend la part autofinancé sur les investissements.

7.3 Ressources collectées sur 2009 (colonne 2)

7.3.1 Ressources collectées auprès du public

7.3.1.1 Dons et legs collectés

1.1-a Dons manuels non affectés

Ils sont réalisés à 80 % par les membres essentiellement lors des renouvellements annuels de cotisations et abonnements.

1.1-b Dons manuels affectés

Ils proviennent principalement des deux campagnes d'appel à dons programmées annuellement sur des programmes adoptés par le Conseil d'Administration.

1.1-c Legs et autres libéralités non affectés

Les legs reçus par la LPO en 2009, ne stipulent aucune affectation particulière d'utilisation. Ils contribuent à l'autofinancement des missions sociales de la LPO ainsi qu'aux acquisitions immobilières utiles à la protection de la nature.

7.3.2 Autres fonds privés

Ils correspondent à la somme des cotisations, abonnements, vente de produits, animations, expertises, mécénat récoltés par les différents services de la LPO.

7.3.3 Subventions et autres concours publics

Cette rubrique regroupe tous les financements publics contribuant à la réalisation des projets engagés par les services de la LPO. Ils proviennent aussi bien de l'Union Européenne (Life, Interreg, Feder...) que de l'Etat principalement le ministère de l'Ecologie (MEEDDM) sur des missions particulières (gestion des réserves naturelles, plan d'action espèces, enquêtes et inventaires...) et des collectivités territoriales (sur projets).

7.4 Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2009 (colonne 4)

7.4.1 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Pour la première année de mise en place du comptes emplois et ressources, et par mesure de simplification faute de pouvoir reconstituer l'historique, il a été décidé de reconstituer cet agrégat en analysant les excédents des trois derniers exercices qui sont composés à 100 % des legs non utilisés sur ces trois années auquel a été retranché la part d'autofinancement des immobilisations acquises en 2008 (Fonderies Royales).



*Association L.P.O.
Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2009
KPMG Entreprises*

Les fonds non consommés antérieurement viennent abonder les ressources collectées sur l'exercice. La différence entre ces ressources et l'ensemble des emplois de l'exercice permet de déterminer le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice qui sera repris l'exercice suivant comme un complément de ressource.